

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE CHEF DU
GOUVERNEMENT A LA 15^{ème} REUNION DU
PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU
CONGO (PFBC) PALAIS DES CONGRES DE
YAOUNDE LE 18 JUIN 2015**

- Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et représentants des Organisations Internationales ;
- Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Honorables Parlementaires ;
- Messieurs les Représentants des Organisations Non Gouvernementales et de la Société Civile ;
- Chers Partenaires au Développement ;
- Mesdames, Messieurs ;

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole pour vous souhaiter à tous et à toutes, une chaleureuse bienvenue dans cette salle, à l'occasion de la 15^{ème}

réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, que le Cameroun s'honore d'accueillir avec hospitalité.

La décision d'abriter cette importante rencontre s'inscrit en droite ligne des options fondamentales du **Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA**, de faire du secteur forestier, un puissant levier du développement économique, social et culturel du Cameroun.

Sa vision en faveur d'un Cameroun engagé dans un développement durable du secteur forestier, a été définie par ses propres soins dans cette même salle le 18 mars 1999, à l'occasion du 1^{er} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en ces termes: « **l'Afrique Centrale je le rappelle est en grande partie occupée par la forêt et est, à ce titre, un réservoir de biodiversité**

d'importance universelle. C'est donc un devoir pour les Etats qui la composent de veiller à la protection de la forêt. Mais c'est aussi une obligation pour tous ceux qui ont à cœur de léguer aux générations futures une planète où la qualité de la vie sera préservée».

- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Chers Participants ;

Votre présence massive ici à Yaoundé témoigne de la détermination de nos Etats respectifs à travailler en synergie pour la sauvegarde des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, deuxième grand massif forestier du monde.

Je me réjouis de ce que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, principal facilitateur des présentes assises, n'ait ménagé aucun effort dans ce sens. Cet important partenaire trouvera ici l'expression renouvelée de notre profonde gratitude.

A vous tous qui avez décidé de sacrifier de votre précieux temps pour prendre part à ces importantes assises, je vous souhaite un agréable séjour en terre camerounaise.

- Mesdames et Messieurs ;

Il me revient que l'objectif principal des présentes assises, est d'analyser et de mettre en cohérence les enjeux, les défis et les opportunités de la gestion forestière en rapport avec l'activité économique de nos Etats et le mode de vie de nos populations.

Il s'agit plus précisément, de mettre en harmonie le développement durable du Bassin du Congo et la

conservation de sa riche biodiversité. L'objectif ainsi décliné est louable.

Dans cette optique, je crois savoir que vous serez amenés à envisager ensemble, le rôle du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo dans un processus à long terme de gestion des écosystèmes, des changements climatiques, et d'utilisation des terres dans ledit Bassin Congo.

En effet, depuis la Déclaration de Yaoundé en 1999, les pays signataires de la Charte instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale se sont engagés avec l'appui des partenaires réunis au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), à promouvoir la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et à moderniser le développement communautaire.

Le processus de refondation des politiques et des législations forestières amorcé par ces pays s'est

traduit en terme opérationnel à travers le Plan de Convergence, dont la Commission des Forêts d'Afrique Centrale assure la coordination.

Pour soutenir et matérialiser leur engagement envers le Développement du secteur forestier, les Chefs d'Etat de la sous-région ont décidé depuis la conférence de Brazzaville en 2005, en passant par celle de la CEEAC en 2007, de conférer à la COMIFAC le Statut d'Institution Spécialisée de la CEEAC.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), cercle d'échanges d'informations, de dialogue et de solidarité créé en 2002 à l'occasion du Sommet Mondial de Johannesburg sur le développement durable regroupe aujourd'hui 76 membres, dont les dix pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il est intéressant de constater que les partenaires techniques et financiers bilatéraux, les Organisations Internationales, les ONG, les

représentants du secteur privé et les organismes de recherche y sont également représentés.

Le Cameroun se réjouit d'appartenir à cet important cadre de coopération informelle, dont la philosophie repose sur la recherche permanente d'un équilibre entre la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. A cet égard, l'action du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo est primordiale pour l'activité forestière dans le Bassin du Congo dans la mesure où elle contribue à mieux maîtriser et à bien orienter les politiques forestières, qu'elles soient nationales ou sous-régionales.

Ainsi, du point de vue du Cameroun, cette action devrait à court et à moyen termes se développer autour de trois axes essentiels, à savoir :

- l'appui aux politiques forestières des Etats d'Afrique Centrale et la recherche constante de l'harmonisation de ces politiques;
- l'appui à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et aux partenaires locaux et enfin,
- le renforcement de la gouvernance et des acquis du Partenariat.

Dans cette perspective, il est nécessaire que les différents appuis aux politiques locales soient orientés vers la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance économique de nos Etats.

Dans le même ordre d'idées, il est impérieux que l'organisation de nos efforts en vue d'un partenariat efficace et bénéfique repose sur la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC à travers le Secrétariat Exécutif. Il en est de même de

l'accompagnement des Coordinations Nationales de la COMIFAC.

Au demeurant, nous sommes tous conscients des écueils que l'action du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en faveur du développement durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale est appelée à surmonter.

Au rang de ces écueils, l'on peut citer :

- la problématique de la question foncière et le souci d'entretenir une harmonisation des politiques sectorielles, dont celles forestières ;
- les difficultés éprouvées pour faire en sorte que les communautés locales puissent accéder au bénéfice des services environnementaux issus de la conservation forestière et enfin,
- la conciliation des exigences du développement durable et celles de la protection de nos forêts.

Le gouvernement du Cameroun pour sa part, a pris des initiatives dignes d'intérêt. Il a déployé de nombreuses actions dans l'optique d'une gestion durable des écosystèmes forestiers.

- ✓ Ainsi, nous avons intégré l'initiative du Bassin du Congo dans l'utilisation de l'imagerie satellitaire. Cet important outil permet de lutter contre la déforestation sauvage, et les émissions des gaz à effet de serre.
- ✓ Dans la même mouvance, les activités des Coordinations Nationales COMIFAC sont prises en compte dans la planification et la budgétisation de celles du Ministère des Forêts et de la Faune.
- ✓ La révision en cours de la loi forestière, qui intègre de nouvelles dispositions en faveur des peuples autochtones et autres groupes sociaux vulnérables, viendra dans les jours à venir sceller les bases juridiques de cette politique.

✓ Enfin, soucieux d'impulser la raison d'être de la COMIFAC, le Président de la République, Son Excellence Paul Biya a décidé d'enclencher le processus de construction de l'immeuble siège de cet organisme dans le nouveau quartier administratif de Yaoundé.

- Mesdames et Messieurs ;

Comme vous pouvez le constater, la détermination du Cameroun en particulier et des autres pays membres de la COMIFAC, qui partagent les mêmes préoccupations et qui déploient les mêmes stratégies pour un développement durable de nos forêts, est réelle.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, plate forme par excellence de dialogue et d'échanges d'informations, doit pouvoir aider nos pays à relever les principaux défis de cet important secteur, véritable poumon économique pour le développement de nos Etats.

Au-delà des enjeux économiques mondiaux de l'heure, notamment la protection de la biodiversité, les changements climatiques etc., le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo est appelé à demeurer un cercle de réflexion, capable de susciter en permanence une synergie collective des politiques et des moyens en faveur d'une gestion durable de nos écosystèmes.

Au moment où les regards du monde entier sont tournés vers la Conférence de Paris sur les Changements Climatiques, il est souhaitable que nos Etats organisent leur plaidoyer en vue de parler d'une seule et même voix, en faveur d'un avenir meilleur pour

toute l'humanité. On peut espérer que les présentes assises pourront catalyser cette prise de conscience collective.

- **Mesdames et Messieurs ;**
- **Chers Participants ;**

C'est sur cette exhortation que je déclare ouverts, les travaux de la 15^{ème} réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, auxquels je souhaite plein succès.

Vive le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;

Vive la Coopération internationale ;

Je vous remercie de votre bienveillante attention.